

La vaccination des élèves de 6^e année en Colombie-Britannique Grade 6 Immunizations in B.C.

Au Canada, au cours des 50 dernières années, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire. Les vaccins sont le moyen le plus sûr de protéger votre enfant contre plusieurs maladies et leurs complications. Le faire vacciner, c'est aussi protéger les autres.

Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) est offert à tous les élèves de la 6^e année. Il est prouvé qu'il protège contre différents cancers causés par le VPH. On pourrait offrir d'autres vaccins à votre enfant s'il n'a pas reçu toutes les doses des vaccins infantiles recommandés auxquelles il a droit. Pour en savoir plus sur le calendrier des vaccinations en Colombie-Britannique, consultez-le à www.healthlinkbc.ca/bc-immunization-schedules (en anglais seulement).

Il est important de noter tous les vaccins administrés à votre enfant. S'il a obtenu des vaccins lors d'un séjour à l'extérieur de la province, vous pouvez mettre son registre de vaccination à jour à www.immunizationrecord.gov.bc.ca (en anglais seulement).

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH?

Ce vaccin protège contre 9 types de VPH qui causent différents cancers et verrues génitales. Il protège contre 7 types de VPH qui causent environ 90 % des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, dont ceux du vagin, de la vulve, de l'anus, du pénis, de la bouche et de la gorge, ainsi que contre deux types de VPH qui causent environ 90 % des cas de verrues génitales. Il se présente sous la forme de 2 doses administrées à au moins 6 mois d'intervalle. Les enfants dont le système immunitaire est affaibli ont besoin de trois doses. Pour en savoir plus, consultez

[HealthLinkBC File n 101b Les vaccins contre les virus du papillome humain \(VPH\).](#)

Pourquoi administre-t-on le vaccin contre le VPH en 6^e année?

On administre le vaccin contre le VPH en 6^e année parce que :

- le vaccin fonctionne mieux à un plus jeune âge; les préadolescents produisent davantage d'anticorps après l'injection que les adolescents plus âgés ou les adultes. La protection ainsi obtenue perdure à plus long terme;
- le vaccin fonctionne mieux s'il est administré avant une première exposition au virus;
- les enfants de 6^e année n'ont besoin que de deux doses pour obtenir une protection complète. Les enfants de 15 ans et plus, les adultes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ont besoin de trois doses.

Qu'est-ce que le VPH et qui peut le contracter?

Le VPH est un virus très répandu qui se propage par des contacts étroits de peau à peau. Toute personne prenant part à tout type d'activité sexuelle impliquant un contact oral, génital ou anal est susceptible de le contracter. Il est possible d'être infecté sans avoir de rapports sexuels. Le VPH est l'une des infections transmissibles sexuellement les plus courantes. Environ trois personnes sexuellement actives sur quatre le contracteront au cours de leur vie.

Chaque année, en Colombie-Britannique, environ :

- 210 personnes seront atteintes d'un cancer du col de l'utérus et 55 en mourront;
- 6 000 personnes subiront des changements précancéreux à haut risque du col de l'utérus;

- 135 personnes seront atteintes d'un cancer de l'anus et 20 en mourront;
- 5 500 personnes contracteront des verrues génitales.

On est mieux protégé en recevant le vaccin avant d'être sexuellement actif. Il prévient presque 100 % des cas de cancer du col de l'utérus et de 90 à 100 % des cas de verrues génitales causées par les types de VPH couverts par le vaccin.

Quelles sont les réactions possibles?

Les réactions les plus courantes sont de la douleur, de la rougeur et des enflures au point d'injection. On peut aussi avoir des maux de tête et de la fièvre.

Les réactions graves au vaccin sont rares. La surveillance de l'innocuité du vaccin contre le VPH depuis plus de 15 ans a démontré qu'il est sûr. On a administré plus de 200 millions de doses de façon sécuritaire à l'échelle de la planète.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène (p. ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cette réaction se produit, votre fournisseur de soins de santé pourra la traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Le vaccin n'est pas recommandé aux personnes suivantes :

- celles ayant déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin ou à une de ses composantes, dont les levures;
- les personnes enceintes.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

En savoir plus

Pour des conseils sur la manière d'aider un enfant à vivre une expérience positive lors de son immunisation, consultez ImmunizeBC à <https://immunizebc.ca/children/have-positive-experience/tips-school-age-teens> (en anglais seulement).

